

ATM Mobilis EPE / SPA

Division Achats, Logistique et Patrimoine

Direction Achats Administratifs et Logistique

Quartier d'affaires Ilot 05 n°27, 28 et 29 Bab Ezzouar – Alger.

RC : 0962287B03

NIF : 000316096228742

Art. : 16217010002

1. Objet de la consultation : Fourniture et installation des équipements de géolocalisation et la mise en service.

2. Désignation :

La Direction Achats Administratifs et Logistique d'ATM Mobilis vous consulte pour présenter votre offre relative à la prestation de fourniture et installation des équipements de géolocalisation sur les véhicules d'ATM Mobilis au nombre de deux cent (200).

3. L'éligibilité :

Tous les soumissionnaires dont leur activité principale est l'installation des équipements de géolocalisation et la mise en service.

4. Conditions de soumission :

Tous les soumissionnaires : personne (s) physique (s) ou morale, qualifiés, disposant des capacités financières, technologiques, juridiques et réglementaires conformes à la législation et la réglementation en vigueur, pour répondre aux exigences de la présente consultation.

- Les soumissionnaires assurent l'ensemble de la prestation conforme aux catégories exigées par ATM Mobilis.

5. Document à fournir :

- La présente consultation avec accusé de réception du soumissionnaire ;
- Lettre de soumission (page 7) ;
- Copie du registre de commerce de l'entreprise ;
- Le numéro d'identification fiscale (NIF) ;
- Moyens matériels du soumissionnaire (joindre un engagement) ;
- Liste des tarifs annexe 1 page 6 ;
- Copie de l'acte de propriété ou contrat de location ou tout autre document justifiant l'utilisation du local destiné à l'activité du soumissionnaire.



6. Evaluation des offres:

6.1 Evaluation des offres technique 40 points annexe 1 page 6 à renseigner :

La notation répartie comme suit :

- Expérience professionnelle (joindre les attestations de bonne exécution) **10 points.**
-
- Disponibilité du produit (joindre lettre d'engagement) : **05 points.**
-
- Période de garantie (joindre lettre d'engagement) : **25 points**

Le soumissionnaire devra présenter les références détaillées de son entreprise, accompagnées des attestations de bonne exécution.

Le soumissionnaire ayant présenté le nombre d'attestations de bonne exécution le plus élevé se verra attribuer la totalité de la note qui est de 10 points. Les autres se verront attribuer une note proportionnelle au nombre d'attestations présentées calculée selon la règle de trois.

Pour ce qui concerne la disponibilité, si le soumissionnaire présente un engagement, il obtiendra la note complète,

La durée de garantie la plus longue obtient une note complète de 25 points.

Note éliminatoire :

L'offre technique qui n'atteindra pas la note minimale de Vingt (20) sur Quarante (40) sera écartée de la concurrence.

6.2 Evaluation des offres financières 60 points annexe 1 page 6 à renseigner :

La notation répartie comme suit :

- Kit GPS **(10) points.**
- Frais d'installation **(10) points.**
- Frais de désinstallation **(10) points.**
- Abonnement au service mensuelle **(30) points.**

ATM Mobilis procédera à la comparaison des offres des soumissionnaires sur la base des coûts de la prestation proposée, à l'issue de l'évaluation le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note sera retenu.

Le soumissionnaire proposant l'offre la moins disante obtiendra la meilleure note (60 points).

Le reste des soumissionnaires obtiendront les notes selon la formule suivante :

Note = (montant de l'offre la moins disante * 60) / l'offre de la soumission

Une évaluation globale des offres sera effectuée en cumulant les notes obtenues par les offres techniques et commerciales.

Le système de notation retenu est le suivant :

- Offre technique 40 points
- Offre financière 60 points
- **Total 100 points**



**Consultation de fournisseurs**

Réf. N° 546 DVALP/DAAL/SDL/2022

Date : 14 NOV 2022

Page 3/7

7. Critère de Sélection :

Le soumissionnaire sera retenu sur la base de la note globale (Note technique + Note financière).

ATM Mobilis se réserve le droit de retenir un ou plusieurs soumissionnaires.

En cas de désistement du fournisseur retenu après l'évaluation des offres, on procèdera au fournisseur classé en deuxième position dans le PV d'évaluation des offres.

8. Délais de validité de l'offre :

Sauf indication contraire l'offre devra rester valide pendant cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

ATM Mobilis peut solliciter l'accord du ou des soumissionnaires (par fax ou courrier) pour une prorogation de la durée de validité de l'offre.

Dans le cas de prorogation de délai de validité des offres, aucune modification sur ces dernières ne sera tolérée par ATM Mobilis.



NB/SDL K.M

9. Dépôt des offres :

Le dossier de l'offre du soumissionnaire exigé par la présente lettre de consultation sera remis dans une seule enveloppe fermé, non identifiable portant uniquement la mention suivante :

« SOUMISSION A NE PAS OUVRIR »
« Consultation N°...../ATM/DVALP/DAAL/SDL/2022 »,
« Fourniture et installation des équipements de géolocalisation et la mise en service »

Aucune autre indication notamment en ce qui concerne l'identification de la société ne doit Apparaître sur cette enveloppe.

Sur l'enveloppe intérieure fermée doivent apparaître les mentions indiquant l'objet de la Consultation et son numéro.

Il est obligatoire de déposer les plis en question le jour de la clôture de la présente lettre de consultation.

10. Remise des offres :

Les soumissionnaires sont tenus de remettre leurs offres techniques et financières en une seule fois.

Les originaux des offres accompagnés d'un (01) exemplaire supplémentaire devront être déposés

À l'adresse indiquée ci-après :

ATM Mobilis
Division Achats, Logistique et Patrimoine
Direction Achats Administratifs et Logistique
Bureau n° : 522
Quartier d'Affaires d'Alger îlot 05, lots 27,28 et 29 Bab Ezzouar Alger

11. Date de lancement 14 novembre 2022

12. Date et heure limite de dépôts des offres : 23 novembre 2022 avant 12h00m L'ouverture des plis (techniques et financiers) aura lieu le même jour à 14h00m à l'adresse sus indiquée.

Il convient de noter qu'une seule personne (Le représentant dûment mandaté, muni d'une autorisation délivrée par le responsable de l'entreprise) pourra assister à la séance d'ouverture des plis.



13. Mode de paiement :

Le paiement des prestations sera effectué par virement bancaire 60 jours après réception et acceptation de la facture finale au compte du soumissionnaire retenu.

14. Garantie :

Une retenue de garantie sera constituée par le prélèvement d'un taux de Cinq pour cent (05%) sur le montant de chaque facture présentée pour paiement.

Cette retenue est destinée à garantir la bonne exécution des prestations.

Le montant total de la retenue sera libéré au moyen d'une main levée dans les trente (30) jours qui suivront la fin du Contrat à commandes.

15. Soumission incomplète :

Le soumissionnaire dont son offre est incomplète (partie technique), sera invité à compléter son dossier Dans un délai maximum de 05 jours ouvrables à compter de la date d'ouverture des plis.

Sous peine de rejet de son offre par la commission d'évaluation des offres.

En tout état de cause, les offres déposées sans les documents suivants Seront automatiquement rejetées :

- La présente consultation avec accusé de réception du soumissionnaire
- Copie du registre de commerce de l'entreprise.
- Numéro d'identification fiscale (NIF) ;
- Liste des tarifs (voir **Annexe 1**).



LETTRE DE SOUMISSION

Je soussigné (e),

Nom et prénoms :

Profession :

Demeurant à :

.....

Agissant au nom et pour le compte de :, inscrit (e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) de :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumetts et m'engage envers ATM Mobilis

à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes) :

.....

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : (indiquer le délai en chiffres et en lettres).....

ATM Mobilis se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire ou CCP n°, auprès :

Adresse :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)